

Meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année.
Qu'elle vous apporte la santé et le bonheur pour vous-mêmes et vos proches !

ACTUALITÉ SOCIALE

ACTUALITE SOCIALE au 1er janvier 2023

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications relatives aux cotisations sociales.



CAMBRIOLAGES EN BOULANGERIE / Morbihan

La Gendarmerie du Morbihan nous a alerté sur une série de cambriolages dans les boulangeries depuis peu, sur le département !

Modes opératoires : porte du fournil fracturée à l'aide d'un tournevis - vitre du commerce brisée à l'aide d'un marteau - fenêtre coulissante du laboratoire fracturée après avoir arraché un barreau de protection en alu de cette fenêtre - 3 individus escaladent le toit à l'arrière de la boulangerie et empruntent une fenêtre de l'étage pour accéder au commerce - la porte (issue de secours du commerce) est fracturée avec un outil de type démonte pneus, etc...

Attention : le fonds de caisse intéresse les cambrioleurs, ne laissez pas de somme importante dans votre tiroir-caisse. (Dernièrement : plus de 2.000€ dérobés !)



HAUSSE PRIX ENERGIE : Mesures gouvernementales

L'effet conjoint de l'augmentation du prix des matières premières, de la hausse des salaires et des charges sociales conséquentes à l'inflation, et dernièrement de l'électricité, impacte durement nos entreprises. Nous subissons la hausse spectaculaire des prix de l'énergie et ce n'est pas normal, mais, nous mobilisons nos forces pour vous accompagner du mieux possible !

Sachez que votre Fédération œuvre au quotidien pour que les dispositifs d'accompagnement de l'Etat, face à la flambée des coûts de l'énergie, soient améliorés et simplifiés !

Artisans installés après le 1^{er} décembre 2021 : nous venons d'interpeler les services de l'Etat sur l'absence d'aide du dispositif guichet énergie, au titre de 2022. Réponse reçue ce 6 janvier 2023 : « une aide spécifique pourrait être attribuée dont le calendrier et les modalités ne sont pas connus à ce jour ». Nous vous tiendrons informés de la suite réservée à notre demande d'amélioration du dispositif.

Effectif de l'entreprise/TPE : il est fait mention, dans les critères d'éligibilité aux aides ci-après, d'un effectif de moins de 10 salariés. Nous avons demandé des précisions sur ce point : il s'agit tout d'abord de poste équivalent temps plein et les apprentis sont exclus du calcul de l'effectif.

A ce jour, voici les aides gouvernementales mises en place pour accompagner les entreprises :

1 Le bouclier tarifaire pour les TPE

Pour qui ? Il concerne les TPE de moins de 10 salariés et avec un CA < 2 M€ et ayant un compteur électrique de puissance inférieure à 36 kVA. La hausse des prix de l'énergie est limitée à 15 %.

Suite



2 Le Guichet gaz et électricité

Pour qui ? Cette aide concerne les entreprises dont les dépenses d'énergie représentent plus de 3 % du chiffre d'affaires 2021 et ayant subi une augmentation d'au moins 50 % du prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide. Sous certaines conditions, cette aide « Guichet » peut se cumuler avec l'aide « Amortisseur »

Montant de l'aide ? Le cas général prévoit une prise en charge de la moitié du surcoût au-delà d'une hausse minimale du prix de l'énergie (100 % en 2022, 50 % en 2023), qui reste à la charge de l'entreprise, sous plusieurs conditions et avec plusieurs plafonds...

Comment faire la demande ? Cette démarche est **accomplie par votre comptable**, (sur l'espace professionnel du site www.impots.gouv.fr) La demande est à déposer pour les dépenses d'énergie de chaque bimestre.

3 L'Amortisseur électricité au 1er janvier 2023

Pour qui ? Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les TPE / PME non éligibles au bouclier tarifaire (mesure citée au premier point ci-dessus).

Comment ? L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain seuil. Cette aide est appliquée directement sur la facture par les fournisseurs d'énergie.

Important : Pour en bénéficier, il faut impérativement adresser, de toute urgence, une attestation spécifique préremplie, à votre fournisseur d'électricité. Cette attestation est jointe à ce mail.

Dernières nouvelles : Attention, beaucoup de choses ont été dites par les médias ces derniers jours : Possibilité de rompre les contrats au-dessus d'un certain prix sans frais, possibilité de renégociation des contrats etc. A l'heure actuelle, aucun texte de loi ou autre ne le ratifie. Il ne faut donc pas procéder à ces actes sous peine de subir des frais de résiliation anticipée. En effet les fournisseurs sont en négociations actuellement avec le gouvernement sur de nouvelles modalités mais rien n'est acté pour le moment ! Nous vous communiquerons les détails opérationnels dès qu'ils seront connus.

RAPPEL STAGES 2023

Réservez au plus vite
vos places par tél : 02-97-46-46-60

Mardi 28 février	Eclairs tendance revisités	Johann JONCOUR (artisan)
Lundi 6 mars	Optimiser et rationaliser sa fabrication de viennoiseries	Ludovic RICHARD (MOF)
Mardi 14 mars	Pains variés à valeur nutritionnelle	Jacques ANNONIER (MOF)
Lundi 22 mai	Les glaces	Damien PICHON
Lundi 12 juin	Tarterie boulangère	Didier CHOUEY (MOF)
18 ou 19 septembre (au choix)	Les bûches	Nicolas BARBET (artisan)
Mercredi 4 octobre	Snacking chaud salé	Peyo NOBRE
Lundi 9 octobre	Petits fours sucrés tendance	Damien PICHON
Mardi 17 octobre	Réductions salées fêtes fin d'année	Yann SENARD
Jeudi 19 octobre	Galettes et brioches feuilletées	Mathieu PAULMERY

59 rue Anita Conti
56000 VANNES
Tél : 02-97-46-46-60

Z.A. Beg Runio
17 rue Branly
56530 QUEVEN
Tél : 02-97-05-19-19

contact@boulangerie56.com
www.boulangerie56.com



ADHESION A LA FEDERATION

Merci aux nombreux artisans qui ont déjà réglé leur adhésion.

Vous n'avez pas réglé l'adhésion à ce jour ? il n'est pas trop tard pour le faire par virement(s) ou chèque(s) (voir bordereau en pièce jointe).

